

# Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SWIT

Séance du  
25 mars 2022  
N° 2 D - 2022  
B.P

ardèche



# SOMMAIRE

## I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil Départemental

\* Séance du 25 mars 2022

5



# **I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil départemental**

**Séance du 25 mars 2022**





Direction Générale des Services  
Secrétariat Général et Relation à l'Usager - Pôle Assemblées  
Réf. : CC/MP

PRIVAS, le 25 mars 2022

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 MARS 2022**

**BUDGET PRIMITIF 2022**

---

**Séance publique.**

Le vendredi 25 mars 2022, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Départemental de l'Ardèche, dûment convoqués le 7 mars 2022, en séance publique par Monsieur le Président Olivier AMRANE, se sont réunis en salle Paul RIBEYRE à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Conseillers Départementaux en exercice : 34

Secrétaire de séance : Mme Ingrid RICHIOUD.

Etaient Présent(e)s : 31

Mme ALLEFRESDE Laurence, M. AMRANE Olivier, Mme BOSC Elvire, Mme BOURJAT Laëtitia, Mme CHAREYRE Sandrine, Mme COSTE Claudie, M. DALVERNY Jérôme, Mme DUBOIS Sylvie, Mme DUCHAMP Cécile, Mme GAUCHER Sylvie, Mme GENEST Sandrine, M. MAISONNAT Pierre, Mme MALFOY Christine, M. MARCE Laurent, M. MEYER Jean-Yves, M. PEVERELLI Olivier, M. PHILIPPE Ronan, M. QUENETTE Marc-Antoine, Mme REYNAUD Christelle, Mme RICHIOUD Ingrid, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, Mme ROCHE Bernadette, M. SALEL Matthieu, M. SAULIGNAC Hervé, Mme SERRE Laëtitia, Mme SICOIT-ILIOZER Julie, M. TERRASSE Pascal, M. TOURVIEILHE Max, M. UGHETTO Laurent, M. VALLON Jean-Paul, M. VILLEMAGNE Michel.

Absent(e)s excus(é)es sur toute la journée :

- M. Christian FEROUSSIER, pouvoir donné à M. Olivier AMRANE.
- Mme Martine OLLIVIER, pouvoir donné à M. Marc-Antoine QUENETTE.
- M. Christophe VIGNAL, pouvoir donné à Mme Elvire BOSC.

## I/ OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (10H16)

En ouverture de séance, Monsieur Le Président du Conseil départemental, et l'ensemble de l'Assemblée départementale, ont rendu un hommage à l'Hommage à M Robert REOT ancien conseiller général du canton de BURZET (de 1982 à 1994) décédé le 3 mars dernier.

Après l'évocation par Monsieur le Président du Conseil départemental de la situation en UKRAINE, sur sa proposition, une minute de silence a été observée en la mémoire des victimes, suivie de la présentation du rapport supplémentaire : plan département de l'Ardèche : unis pour l'Ukraine.

## II/ EXAMEN DU RAPPORT SUPPLEMENTAIRE

### 1.18 - PLAN DEPARTEMENT DE L'ARDECHE : UNIS POUR L'UKRAINE

*(Rapport supplémentaire)* (Rapporteur M. Olivier AMRANE - PCD)

**A l'unanimité,**

- **Affecte** une enveloppe de 30 000€ pour soutenir les associations intervenant auprès des réfugiés ukrainiens.
- **Assure** la mobilisation des services départementaux d'action sociale et des services de protection maternelle et infantile dans le respect des compétences départementales afin de répondre aux besoins sociaux et médico-sociaux identifiés.
- **Assure** la mobilisation des services d'aide sociale à l'enfance pour la prise en charge des mineurs isolés et des enfants en situation de vulnérabilité.
- **Coordonne** en concertation avec l'Etat l'orientation des réfugiés vers des solutions d'hébergement et de logement adaptées.
- **Assure** l'accueil des collégiens ukrainiens.

## III/ EXAMEN DES RAPPORTS

Après le discours introductif de Monsieur Le Président du Conseil départemental, l'adoption des procès-verbaux des séances du 3 décembre 2021 (D.M.2) et du 11 février 2022 (D.O.B.) l'Assemblée départementale a ensuite examiné les rapports suivants, classés par thématiques :

## ✧ SOLIDARITES ✧

Propos introductifs de Mme Sylvie GAUCHER Vice-présidente en charge des solidarités et du handicap.

### 1.4 - POLITIQUE SANTE (Rapporteur Mme Sandrine GENEST)

**A l'unanimité, pour 34.**

**Valide** le cadre général de son action en faveur de la santé.

**Adopte** le règlement d'aide aux étudiants infirmiers en pratique avancée sur le territoire par l'attribution de bourses pour l'année universitaire 2022.2023 suivant annexe jointe.

### 1.5 - POLITIQUE INSERTION-EMPLOI-ACTION SOCIALE-LOGEMENT

(Rapporteur Mme Laëtitia BOURJAT)

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Abstention 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Adopte** le budget dédié à la politique de l'insertion, de l'emploi, de l'action sociale et du logement tel que présenté

**Approuve** le règlement départemental de contrôle et de lutte contre la fraude liée au Revenu de Solidarité Active (annexe 1).

### 1.7 - AUTONOMIE (Rapporteur Mme Sylvie GAUCHER)

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Adopte** le budget et les orientations concernant la politique autonomie tel que présenté.

## 1.6 - POLITIQUE FAMILLE ENFANCE (Rapporteur Mme Françoise RIEU-FROMENTIN)

### A la majorité :

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Approuve** l'attribution d'une enveloppe de 730 700 euros allouée aux allocations d'aide sociale à l'enfance.

**Approuve** le nouveau règlement départemental des allocations d'aide sociale à l'enfance (joint en annexe) et abroge le précédent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 935 fonction 51.

## ✧ INFRASTRUCTURES ✧

Propos introductifs de M. Jean-Paul VALLON Vice-président en charge des routes et de l'aménagement du territoire.

## 6.13 - PATRIMOINE IMMOBILIER, ATELIERS ET MOYENS (Rapporteur Mme Claudie COSTE)

### A la majorité :

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Adopte** le budget dédié au patrimoine immobilier et aux moyens et les orientations prises lors de ce budget, concernant les opérations de construction, rénovation et réhabilitation du patrimoine, la maintenance programmable du patrimoine bâti et le renouvellement des véhicules, engins, matériels et mobiliers ainsi que des crédits de fonctionnement.

## 3.0 - ROUTES ET MOBILITÉS BP 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul VALLON)

### A la majorité :

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Adopte** le budget dédié aux routes et aux mobilités et les orientations prises lors de ce budget, concernant la réhabilitation des chaussées, les aménagements prévus et les crédits de fonctionnement.

## 6.14 - SYSTEMES INFORMATION ET USAGES NUMERIQUES (Rapporteur M. Max TOURVIEILHE)

### A l'unanimité, pour 34.

**Adopte** le budget dédié à la Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques et les orientations prises lors de ce budget, concernant la gestion et le développement du SI et la Mission Numérique et les crédits de fonctionnement.

#### 4.16 - FORESTIERS SAPEURS (Rapporteur M. Matthieu SALEL)

**A l'unanimité, pour 34.**

**Donne délégation** à la Commission permanente pour approuver la nouvelle convention de concours financier pour charge de service public à signer avec l'Etat pour le financement de patrouilles de surveillance estivale.

**Donne délégation** à la Commission permanente pour approuver le programme prévisionnel et le programme définitif du CFM 2022, dont notamment l'acquisition des matériels et engins des forestiers-sapeurs, dans la limite des inscriptions au budget primitif.

### ✧ ATTRACTIVITE ✧

Propos introductifs de M. Matthieu SALEL Vice-président en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme.

#### 5.2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (Rapporteur M. SALEL)

Délibération 1 (n°5.2.1) : Politique des espaces naturels sensibles (Rapporteur M. Matthieu SALEL)

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Prend acte** du bilan de l'année 2021 relatif à l'action départementale sur le réseau des Espaces Naturels Sensibles de l'Ardèche et des perspectives envisagées pour l'année 2022.

**Décide** de prolonger d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2022, le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2014-2020).

**Invite** l'ensemble des collectivités et partenaires du Département à participer activement aux réflexions engagées par le Département pour la révision du schéma départemental des ENS en 2022 en vue de son approbation à l'occasion du prochain budget primitif.

**Donne délégation** à la Commission permanente pour approuver les Conventions Ardèche Nature de l'ensemble des sites ENS du réseau départemental et leurs programmes d'action respectifs de l'année 2022.

**Prend acte** de l'avancement des démarches Grands Sites de France sur le site ENS des Gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc et le site ENS Gerbier-Mézenc ainsi que des perspectives pour 2022.

**Donne délégation** à la Commission permanente pour décliner les principes contenus dans la présente délibération.

**Délibération 2 (n°5.2.2) : Politique de l'eau (Rapporteur M. Matthieu SALEL)**

**A l'unanimité, pour 34.**

**Décide** de poursuivre la mission d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de la Drôme et la mission d'assistance technique pour l'assainissement non collectif.

**Prend acte** de l'état d'avancement de l'étude relative à l'évolution de l'ingénierie dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et de sa poursuite en 2022.

**Inscrit** au budget 2022 des crédits qui permettront de mettre en place des dispositifs économes en eau dans nos bâtiments départementaux.

**Délibération 3 (n°5.2.3) : Politique agricole (Rapporteur M. Matthieu SALEL)**

**A l'unanimité, pour 34.**

**I. SOUTIEN AUX ORGANISMES ŒUVRANT EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ARDECHOISE**

**Décide** de poursuivre le soutien aux organismes agricoles (syndicats agricoles, association Solidarité Paysans Drôme/Ardèche, Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche),

**donne délégation** à la Commission permanente pour attribuer les subventions, approuver les conventions ou avenants à intervenir entre le Département de l'Ardèche et :

- la Chambre d'agriculture,
- le Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel de l'Ardèche,
- l'association Agri Bio Ardèche,
- le Service de Remplacement Ardèche,
- l'association ADICE (Ardèche Drôme Isère Conseil Élevage),
- le Centre de Développement Agroalimentaire (CDA),

et autoriser le Président à signer lesdites conventions ou avenants

**II. SOUTIEN A LA DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS :**

**Décide** de poursuivre en 2022 les aides aux investissements en faveur des entreprises des filières agroalimentaires et bois,

**Décide** de poursuivre en 2022 le financement d'aides aux investissements agricoles liées aux plans des filières suivantes :

- châtaigneraies traditionnelles,
- plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM)
- truffes.

**Décide** de poursuivre le financement d'aides aux investissements agricoles liées aux mesures du PDR RA suivantes :

- plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles - mesure 4.11,
- projets de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation inscrits dans le prolongement de la production agricole - mesure 4.21F,
- prévention des aléas climatiques et sanitaires pour les productions fruitières et maraîchères – mesure 5.10,
- projets de mise en valeur des espaces pastoraux - mesure 7.61,
- projets d'hydraulique agricole en investissements individuels - mesure 4.15, en investissement collectifs - mesure 4.34,
- projets de coopération pour le développement des circuits d'approvisionnement courts et des marchés locaux - mesure 16.40.

**Délibération 4 (n°5.2.4) : Politique Forêt (Rapporteur M. Matthieu SALEL)**

**A l'unanimité, pour 34.**

**Prend acte** du bilan 2021 et des perspectives 2022 notamment pour la poursuite d'une politique départementale en faveur de la filière forêt-bois.

**Approuve** le principe d'évaluation du 3<sup>ème</sup> Plan départemental forêt-bois courant 2022, dans la perspective d'élaborer de nouvelles orientations courant 2023 dans le cadre d'un 4<sup>e</sup> Plan, et **donne délégation** à la Commission permanente pour statuer, en tant que de besoin, sur les grandes étapes de cette révision.

**Donne délégation** à la Commission permanente pour approuver toutes modifications à effectuer sur les règlements d'aide départementaux, afin d'assurer notamment leur compatibilité avec les dispositifs régionaux.

**Donne délégation** à la Commission permanente pour approuver les avenants 2022 aux conventions cadre d'objectifs et de moyens avec le Centre régional de la propriété forestière, l'Interprofession Fibois Ardèche-Drôme et l'Association des communes forestières de l'Ardèche, avenants nécessaires pour valider les plans d'actions prévisionnels 2022.

**Approuve** la tenue de rencontres bi-départementales (Ardèche-Drôme) en vue notamment d'alimenter la réflexion autour du futur plan départemental forêt-bois de l'Ardèche, conviant l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois ainsi que les collectivités, et

**donne délégation** à la Commission permanente pour approuver toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cet événementiel, étant précisé que cette 5<sup>ème</sup> édition sous maîtrise d'ouvrage bi-départementale se déroulera dans la Drôme.

**Délibération 5 (n°5.2.5) : Politique tourisme (Rapporteur M. Jean-Yves MEYER)**

*MM. Jérôme DALVERNY, Jean-Yves MEYER n'ayant pas pris part au vote.*

(Suffrages exprimés : 32)

**A l'unanimité,**

**I. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

**Décide** la poursuite du schéma de développement touristique 2015-2020 sur l'année 2022 et projette l'élaboration d'un nouveau schéma pour les années 2023-2027.

**II. RAPPROCHEMENT AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (A.D.T), CENTRE DU DEVELOPPEMENT DE L'AGROALIMENTAIRE « ARDECHE, LE GOUT » (C.D.A) ET ASSOCIATION EMERVELLES PAR L'ARDECHE**

**Décide** d'accompagner ces 3 entités dans la réflexion en vue d'étudier les conditions d'une évolution de leur gouvernance.

### III. SOUTIEN AUX ORGANISMES QUI PARTICIPENT A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE

**Décide** de renouveler notre partenariat avec les organismes participant à la mise en œuvre de notre stratégie touristique (A.D.T, Émerveillés par l'Ardèche, C.D.A, Fédération départementale des CIVAM de l'Ardèche, Association Ardèche Loisirs Patrimoine et Comité Interprofessionnel de la Châtaine d'Ardèche).

**Donne délégation** à la Commission permanente pour attribuer les aides, approuver les conventions à intervenir le cas échéant avec ces organismes et autoriser le Président à signer lesdites conventions.

Délibération 6 (n°5.2.6) : Politique développement économique (Rapporteur Mme Laëtitia BOURJAT)

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Décide** de poursuivre la politique de soutien aux acteurs économiques dans les conditions suivantes :

- poursuite jusqu'au 31 août 2022 des aides à l'investissement immobilier sous maîtrise d'ouvrage privée, dans le cadre de délégations de compétence d'octroi consenties par les intercommunalités,
- modification de nos modalités de soutien aux syndicats de salariés en n'ouvrant le versement d'une aide financière qu'aux seuls syndicats non logés selon les modalités suivantes : subvention maximale de 2800 euros pour la participation aux loyers et charges inhérentes au local loué pour l'activité du syndicat, à l'exception des frais de téléphonie et d'assurance.

**Acte** le principe de développer un partenariat avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, et **donne délégation** à la Commission permanente pour attribuer l'aide, approuver la convention 2022 à intervenir avec cette structure et autoriser le Président à signer ladite convention.

Délibération 7 (n°5.2.7) : Commission locale d'information (C.L.I.) du centre nucléaire de production d'électricité (C.N.P.E) Cruas Meysse (Rapporteur M. Matthieu SALEL)

**A l'unanimité, pour 34.**

**Décide** de poursuivre les missions de la C.L.I du C.N.P.E de Cruas – Meysse.

**Approuve** le budget prévisionnel 2022 de la CLI de Cruas-Meyssse pour un montant total de 38 500 €, tel que figurant en annexe.

**Autorise** le Président à solliciter une subvention de 30 % soit 11 550 € auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour le fonctionnement de la CLI et à signer la convention financière correspondante.

**Délibération 8 (n°5.2.8) : Partenariat avec les syndicats mixtes** (Rapporteur M. Matthieu SALEL)

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

Avec la précision des non prises de part au vote selon les dossiers :

- Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise : Mme Sandrine GENEST
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
- Syndicat mixte de gestion des gorges de l'Ardèche : MM. Matthieu SALEL et Laurent UGHETTO

**Approuve** la contribution statutaire du Département au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche d'un montant maximum de 260 000 € au titre de l'année 2022.

\*\*\*

**Approuve** la poursuite de notre partenariat avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche pour la mise en œuvre d'un programme d'actions présenté selon les 2 volets suivants :

- volet "Politiques Territoriales" au titre des actions d'aménagement et de développement du territoire,
- volet "Espaces Naturels Sensibles" au titre de la préservation et la gestion des Espaces Naturels Sensibles.

\*\*\*

**Approuve** la contribution statutaire du Département au Syndicat mixte de gestion des gorges de l'Ardèche d'un montant maximum de 187 652 € au titre de l'année 2022.

\*\*\*

**Approuve** la contribution du Département au Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise d'un montant maximum de 650 000 €,

\*\*\*

**Approuve** la participation du Département au financement des investissements sur la Croix de Bauzon sous réserve de l'éligibilité du projet au plan Avenir montagnes,

\*\*\*

**Donne délégation** à la Commission permanente pour approuver les conventions correspondantes et les programme d'actions et autoriser le Président à les signer.

**2.1 - POLITIQUE EDUCATIVE** (Rapporteur Mme Ingrid RICHIOUD)

*M. Olivier PEVERELLI n'ayant pas pris part au vote.*

**A l'unanimité, pour 33**

**Valide** l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport.

**Approuve** la convention cadre ruralité Ardèche "POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE, DES TERRITOIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES DE L'ARDÈCHE" à intervenir entre l'État, la Région, l'association des maires de France, l'association des maires ruraux et le Département, et Autorise le président à la signer au nom du Département.

## 2.12 – JEUNESSE (Rapporteur Mme Ingrid RICHIOUD)

**A l'unanimité, pour 34.**

**Valide** l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport.

## 2.3 - CULTURE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE (Rapporteurs M. Laurent MARCE et Mme Julie SICOIT-ILIOZER)

**A l'unanimité, pour 34.**

**Valide** l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport.

### ✧ RESSOURCES ✧

Propos introductifs de Mme Claudie COSTE Vice-présidente en charge des ressources humaines.

## 6.8 - POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (Rapporteur M. Claudie COSTE)

**A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Abstention 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Vote** les crédits inscrits au projet de budget 2022 relatifs aux dépenses du personnel, y compris ceux des budgets annexes.

**Vote** les dotations forfaitaires annuelles de 1 800 € versées aux 3 organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, FO).

**Vote** la dotation de 10 000 € versée à l'Amicale du Personnel.

**Adopte** les modifications apportées au tableau des effectifs telles que présentées dans les tableaux en annexe : transformations de postes, créations de postes non permanents.

## 6.11 - RESSOURCES (Rapporteur M. Marc-Antoine QUENETTE)

**A l'unanimité, pour 34.**

**Approuve** les orientations concernant la politique ressources telles que présentées.

**Adopte** la définition des besoins de fournitures et services figurant en annexes n°1 et n°2 à la délibération, au sens des articles L.2111-1 et R.2121-1 à R.2127-7 du Code de la Commande Publique permettant de définir le seuil des procédures de mise en concurrence, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

**Prend acte** des besoins d'achat de fournitures et services pour l'exercice 2022 présentés en annexe 2.

## 6.10 - DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES (Rapporteur M. Marc-Antoine QUENETTE)

### Délibération 1 (n°6.10.1): Rendu-compte de la délégation donnée au Président - 4e trimestre 2021

**A l'unanimité, pour 34.**

**Prend acte** des décisions prises par le Président du Conseil départemental, au cours du 4ème trimestre 2021 (octobre – novembre – décembre) dans le cadre des délégations consenties par le Conseil départemental, selon annexes ci-jointes.

### Délibération 2 (n°6.10.2) : Rendu-compte des décisions prises par le Président

**A l'unanimité, pour 34.**

**Prend acte** des décisions prises par le Président du Conseil départemental, dans le cadre des délégations consenties par le Conseil départemental, suite à la réalisation d'emprunts au dernier trimestre.

### Délibération 3 (n°6.10.4) : Constitution d'une provision complémentaire pour créances douteuses

**A l'unanimité, pour 34.**

**Décide** de constituer une provision complémentaire de **28 595,96 € concernant les créances douteuses**. Ces dernières sont constituées des titres émis avant le 31/12 n-2 par le Département qui ne sont pas recouverts malgré les diligences du Payeur départemental, et qui présentent un fort risque à terme d'admission en non-valeur.

Le montant de cette provision a été calculé en application sur les créances constatées au 31/12/2020 et non recouvrées au 31/12/2021, d'un taux de 75% aux créances relevant de dettes sociales de particuliers et d'un taux de 15% aux autres créances non recouvrées à cette même date, rapporté au montant de la provision constituée au budget primitif 2021, déduction faite de la reprise de provision effectuée sur l'exercice 2021.

| <b>Créances non recouvrées antérieures au 31/12/2020</b>             |                     | <b>Application du mode de calcul</b> |                             |
|--|---------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Nature</i>  | <i>Montant</i>      | <i>Taux</i>                          | <i>Montant de provision</i> |
| <b>Créances sociales envers des particuliers</b>                     | <b>509 174,52 €</b> | <b>75%</b>                           | <b>381 880,89 €</b>         |
| <i>Dont indus RSA et RMI</i>   | 368 631,54 €        |                                      | 276 473,655 €               |
| <i>Dont autres reversements (protection de l'enfance, autonomie)</i> | 140 542,98 €        |                                      | 105 407,235 €               |
| <b>Autres créances</b>   | <b>129 898,96 €</b> | <b>15%</b>                           | <b>19 484,84 €</b>          |
|  |                     | <b>TOTAL</b>                         | <b>401 365,73 €</b>         |

|   |  |
|---|--|
| <i>Provision constituée au BP 2021</i>                    | 393 202,47 €   |
| <i>Reprise de provision effectuée sur l'exercice 2021</i> | - 20 432,7 €   |
| <i>Montant de la provision totale 2022</i>                | 401 365,73   |
| <i>Ajustement de la provision au BP 2022</i>              | 401 365,73 – (393 202,47 – 20 432,7) =<br><b>28 595,96 €</b> |

**Autorise** la reprise partielle ou totale de la provision en fonction de son utilisation.

**Délibération 4 (n°6.10.5) : Constitution d'une provision pour risque**

**A l'unanimité, pour 34.**

**Décide** de constituer une provision de **800 000 €** concernant la revalorisation au 1<sup>er</sup> avril 2022 des agents du Département du secteur social et médico-social.

**Autorise** la reprise partielle ou totale de la provision en fonction de son utilisation.

**Délibération 5 (n°6.10.3) : Politique en matière d'incendie et de secours - SDIS**

*MM. Pierre MAISONNAT, Laurent MARCE, Jérôme DALVERNY et Mme Sandrine GENEST n'ayant pas pris part au vote.*

**A l'unanimité, pour 30.**

**Fixe** la contribution du Département au budget du SDIS de l'Ardèche à **17 765 186 €** pour l'année 2022.

**Donne délégation** à la Commission permanente pour voter les subventions en capital au titre de la participation spécifique du Département au programme de modernisation des centres d'incendie et de secours et du matériel roulant.

**Délibération 6 (n°6.10.6) : Adoption d'une programmation pluriannuelle des investissements sur la période 2022-2024**

**A l'unanimité, pour 34.**

**Décide** d'approuver la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2024 (PPI) qui s'établit à 215,4 M€ telle que détaillée en annexe. Elle est structurée autour de 4 axes d'intervention définies en fonction de la nouvelle organisation de la collectivité :

- DGA Infrastructures : 112,4 M€ sur la période,
- DGA Attractivité : 84,5 M€ sur la période,
- DGA Social : 4,7 M€ sur la période,
- DGA Ressources : 13,8 M€ sur la période.

**Décide** de convenir d'une clause de revoyure au minimum chaque année lors de vote du budget primitif.

\*

\* \* \*

#### IV/ PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, a procédé à la présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2022.

#### 6.9 - RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE

Après en avoir débattu, l'Assemblée départementale a adopté le Budget Primitif pour l'exercice 2022 :

##### 1<sup>ère</sup> délibération : Budget principal

##### A la majorité :

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Adopte** les différents chapitres en A.P. et en C.P. tel qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2022 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 25 mars 2022.

##### Constate en conséquence :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - que le montant du Budget Primitif 2022 concernant le Budget Principal s'élève à : | 526 667 537.18 € |
| - que la réserve pour dépenses imprévues inscrite au chapitre 952 est fixée à :     | 1 250 000 €      |

##### Constate :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - que le montant des Autorisations de Programme inscrites au Budget Primitif 2022 s'élève à : | 56 240 782.78 € |
| - que le montant des Autorisations d'Engagement inscrites au Budget Primitif 2022 s'élève à : | 4 911 068 €     |

##### 2<sup>ème</sup> délibération : Budget Annexe Foyer de l'Enfance

##### A l'unanimité, pour 34.

**Adopte** les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2022 qui vous a été soumis lors de notre séance du 25 mars 2022.

##### Constate en conséquence :

- |  |             |
|--|-------------|
| - que le montant du Budget Primitif 2022 concernant le Budget annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à : | 2 759 000 € |
|--|-------------|

**3<sup>ème</sup> délibération : Budget Annexe Salavas****A la majorité :**

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Contre 16 : groupe Ardèche à Gauche

**Adopte** les différents chapitres en A.P. et en C.P. tel qu'ils figurent au projet de Budget Primitif 2022 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 25 mars 2022.

**Constate** en conséquence :

- que le montant du Budget Primitif 2022 concernant le Budget annexe de la Base de Salavas s'élève à : 591 050 €

**Constate :**

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites au Budget Primitif 2022 s'élève à : 0 €

**4<sup>ème</sup> délibération : Budget Annexe Centre de santé****A l'unanimité, pour 34.**

**Adopte** les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de BP de 2022 du Budget annexe du Centre de Santé qui vous a été soumis lors de notre séance du 25 mars 2022.

**Constate** en conséquence que le montant du budget 2022 concernant le budget annexe du Centre de Santé s'élève à 94 580 €.

**V/ EXAMEN ET ADOPTION DU VŒU REMIS PAR LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT**

Enfin, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Groupe Ardèche à Gauche n'ayant pas pris part au vote, le vœu suivant, déposé au nom des groupes Ardèche Génération Terrain et Proximité au Cœur de l'Ardèche :

**Vœu** : Hausse des prix de l'énergie.

Rapporteur : Mme Claudie COSTE

\*

\* \* \*

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, après les propos conclusifs du Président du Conseil départemental, la séance a été levée le vendredi 25 mars 2022 à 17h26.

**LES ANNEXES SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL  
ET RELATION A L'USAGER - POLE ASSEMBLEES  
ET DANS LES SERVICES INSTRUCTEURS**

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX  
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,  
La Directrice Générale  
des Services Départementaux**

Marylène MONGALVY





# Ardèche<sup>07</sup>

## LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07

[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)